

parfois le relais, mais elles ne peuvent assumer seules le poids de la dette et le risque.

De surcroît, le manque de cash-flow ne permet plus à de telles sociétés d'autofinancer leurs investissements, notamment dans le cadre de la modernisation d'un équipement qui est vieillissant. Il faudra donc recourir soit à l'augmentation du capital-actions auprès des souscripteurs qui sont les acteurs économiques de la région ou les collectivités publiques, soit solliciter des emprunts. Mais les acteurs locaux sortent d'une crise qui les a fragilisés pendant plus de dix ans et les collectivités publiques sont, comme vous le savez, surendettées. Enfin, un retour sur investissement reste pour le moins hypothétique, ce qui n'est pas de nature à attirer de nouveaux souscripteurs.

Dès lors, la Confédération devrait à notre avis s'engager comme elle l'a fait par exemple dans la loi fédérale sur la promotion des exportations en ancrant soit dans la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne, soit dans la loi d'application qui est en gestation suite à l'adoption de l'article constitutionnel, l'adoption de mesures financières pour soutenir ce secteur qui est le principal pourvoyeur d'emplois dans l'Arc alpin.

Le tourisme, troisième branche d'exportation, est la seule véritable matière première du pays. Dans les régions de montagne, il n'y a pas d'alternative au tourisme, c'est une carte forcée. La diversification économique est un leurre. De nombreuses régions ont tenté, à un moment donné, d'introduire la petite mécanique, l'horlogerie. Or, aux premiers soubresauts de la crise, les succursales ont été fermées. Nous attendons dès lors que la Confédération mette en place de meilleures conditions-cadres en réduisant par exemple la bureaucratie, dans le sens de l'intervention de M. Jenny, en imaginant un système de support ou d'appoint au financement, par du capital-risques par exemple, tout en renforçant le timide engagement de la Confédération en faveur du tourisme. On pourrait également imaginer qu'elle favorise des économies d'échelle, qu'elle exonère des investissements dans le capital de telle société. Bref, nous espérons que le gouvernement pourra imaginer toute une panoplie de mesures dans le cadre de l'élaboration de la loi d'application de l'article constitutionnel.

Pour le surplus, nous remercions le Conseil fédéral des réponses qui ont été données.

Leuenberger Moritz, Bundesrat: Ich möchte nur unterstreichen, dass der Leistungsausweis der Seilbahnwirtschaft wirklich beträchtlich ist: 5 Milliarden Schweizerfranken investiertes Kapital und davon bloss rund 120 Millionen Franken Subventionen; das sind 3 Prozent.

Die Eigenleistungen sind in der Tat gewaltig. Die Branche hat den Bedarf für Strukturverbesserungen erkannt. An zahlreichen Orten sind Bereinigungen vorgenommen worden, oder es werden solche Bereinigungen vorgesehen. Der Staat möchte hier nicht eingreifen. Eine erfolgreiche Seilbahnwirtschaft und damit ein erfolgreicher Tourismus sind auf rentable Unternehmen angewiesen. Der Markt wird sicherlich da und dort selbstregulierende und für die Betroffenen schmerzhaft Einschnitte vornehmen.

Trotzdem ist der Bundesrat der Ansicht, dass keine zusätzlichen Subventionierungsinstrumente geschaffen werden sollten, die dann bloss der Strukturerhaltung dienen. Deswegen sieht es der Bundesrat nicht als richtig an, aus dem Verkaufserlös der Swisscom-Aktien einen Kohäsionsfonds zu öffnen. Aber der Bundesrat ist sich bewusst, dass die Seilbahnwirtschaft gute Rahmenbedingungen braucht – wir haben bei einem vorherigen Vorstoss darüber gesprochen –, also z. B. einfache, transparente und effiziente Verfahren, eine landesweit möglichst einheitliche Politik und Praxis und Konformität mit den Regelungen der Europäischen Union.

Das neue Seilbahngesetz wird uns Gelegenheit bieten, die Rahmenbedingungen zu optimieren und insbesondere die Bewilligungsverfahren substanziell zu verbessern.

99.309

**Standesinitiative Graubünden.
Nationaler Kohäsionsfonds
Initiative cantonale Grisons.
Fonds de cohésion nationale**

Einreichungsdatum 09.12.99Date de dépôt 09.12.99Bericht KVF-SR 14.09.00Rapport CTT-CE 14.09.00

Ständerat/Conseil des Etats 05.10.00

00.305

**Standesinitiative Wallis.
Nationaler Kohäsionsfonds
Initiative cantonale Valais.
Fonds de cohésion nationale**

Einreichungsdatum 03.04.00Date de dépôt 03.04.00Bericht KVF-SR 14.09.00Rapport CTT-CE 14.09.00

Ständerat/Conseil des Etats 05.10.00

00.313

**Standesinitiative Tessin.
Nationaler Kohäsionsfonds
Initiative cantonale Tessin.
Fonds de cohésion nationale**

Einreichungsdatum 30.05.00Date de dépôt 30.05.00Bericht KVF-SR 14.09.00Rapport CTT-CE 14.09.00

Ständerat/Conseil des Etats 05.10.00

00.316

**Standesinitiative Schaffhausen.
Nationaler Kohäsionsfonds
Initiative cantonale Schaffhouse.
Fonds de cohésion nationale**

Einreichungsdatum 07.09.00Date de dépôt 07.09.00

Ständerat/Conseil des Etats 05.10.00